



Offre Entreprises

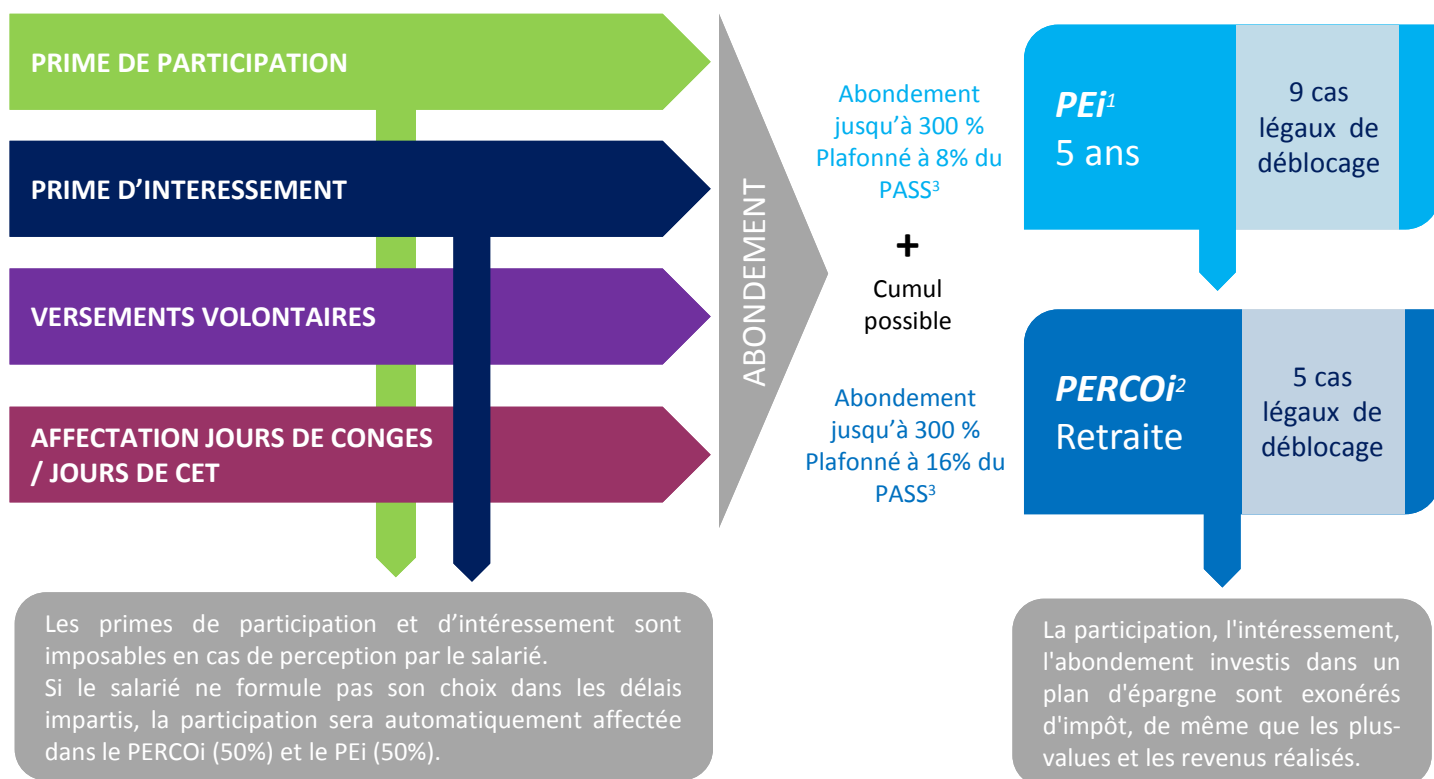
L'Épargne Salariale

Crédit Agricole

Guide Entreprise

L'Épargne Salariale, comment cela fonctionne ?

Versements des salariés



Pour l'entreprise, des dispositifs pour motiver & fidéliser les salariés

- ✓ Un choix de dispositifs adaptés à vos objectifs.
- ✓ Une optimisation des accords de participation et d'intéressement avec les plans d'épargne : PEi et PERCOi.
- ✓ Un cadre fiscal et social attractif : les sommes versées au titre de la participation, de l'intéressement ou de l'abondement sont déductibles du résultat imposable de l'entreprise et sont exonérées de charges sociales patronales (hors forfait social).

Pour les salariés, des outils d'épargne incomparables

- ✓ Une fiscalité unique : les sommes issues de l'entreprise et investies dans les plans d'épargne sont exonérées d'impôt sur le revenu, de même que les plus-values et les revenus réalisés (hors prélèvements sociaux).
- ✓ Une aide financière complémentaire possible de l'entreprise avec le versement éventuel d'un abondement.
- ✓ Un cadre d'épargne adapté aux projets des salariés :
 - Le PEi pour une épargne de précaution, des projets d'épargne à moyen terme avec de nombreux cas de déblocages anticipés (dont l'achat de la résidence principale).
 - Le PERCOi pour se constituer un complément de revenu pour la retraite.

¹ Plan d'Épargne Interentreprises - PEi

² Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises - PERCOi

³ Plafond Annuel de la Sécurité Sociale - PASS



Guide Entreprise

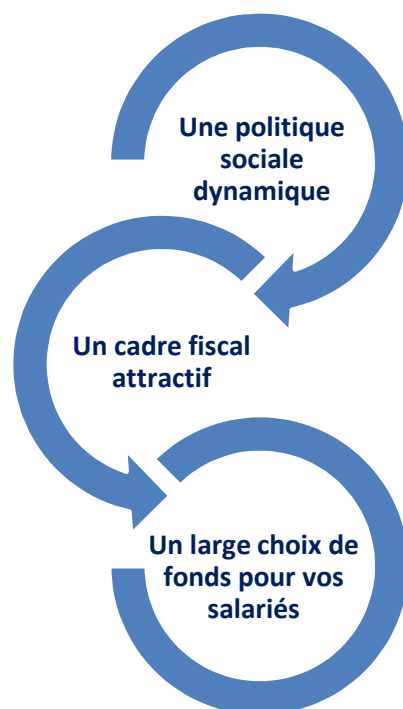
Pourquoi choisir l'Épargne Salariale ?

Pour dynamiser votre politique sociale

Vous souhaitez fidéliser et motiver vos salariés ? Les accompagner dans la préparation de leur retraite ? Ou encore attirer de nouveaux talents ?

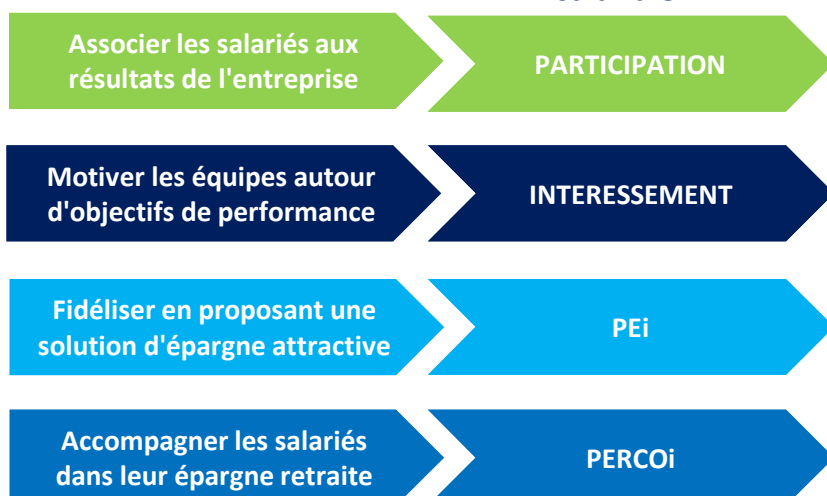
L'épargne salariale peut vous apporter des réponses adaptées grâce à 4 dispositifs à combiner en fonction de votre stratégie :

- ✓ Associer vos salariés aux bénéfices de l'entreprise avec la participation.
- ✓ Motiver financièrement vos salariés autour d'objectifs de performance avec l'intéressement.
- ✓ Fidéliser vos collaborateurs avec le Plan d'Épargne Interentreprises (PEi).
- ✓ Accompagner vos salariés dans leur effort d'épargne retraite avec le Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCOi).



Objectifs de l'entreprise

Réponses de l'épargne salariale



Vous pouvez adapter vos dispositifs d'épargne salariale à l'évolution de votre entreprise, de son environnement social et concurrentiel, et répondre ainsi aux nouvelles attentes des salariés, en matière de sécurisation des placements ou de préparation de la retraite.



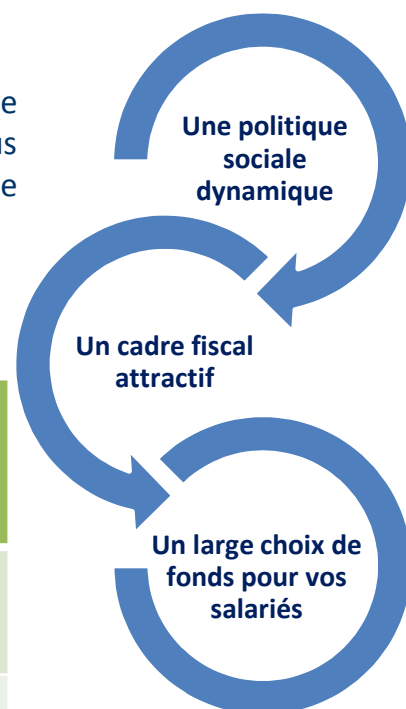
Guide Entreprise

■ Pour bénéficier d'un cadre fiscal attractif

Mettre en place des dispositifs d'épargne salariale constitue un outil de rémunération complémentaire moins coûteux pour l'entreprise, et plus avantageux pour les salariés, qu'une prime ou une augmentation de salaire.

Pour votre entreprise

| L'intérêt fiscal pour l'entreprise | Versement d'une prime sur salaire ou salaire | Versement d'une prime d'intéressement / participation / abondement |
|---|--|--|
| Montant brut attribué au salarié par l'entreprise | 1 000 € | 1 000 € |
| Forfait social ¹ (20%) | 0 € | 200 € |
| Charges patronales (50%) | 500 € | Exonération |
| Coût global pour l'entreprise (avant IS) | 1 500 € | 1 200 € |



(1) L'entreprise peut bénéficier d'un taux réduit de forfait social à 16% sur l'intéressement, la participation et l'abondement versés dans le PERCO. Ce taux s'applique sous réserve que la gestion pilotée du PERCO prévoit un investissement à hauteur de 7% minimum en titres éligibles au PEA PME.

(2) Taux global actuellement en vigueur de 8% (CSG 7,50% ; CRDS 0,50%)

(3) Hypothèse : tranche marginale d'imposition de 30 %. Assiette IR = Montant Brut - cotisations sociales déductibles - CSG déductible (5,1%) - abattement de 10% (Assiette de l'abattement égale au salaire brut après déduction des cotisations sociales et de la CSG. Cet abattement a pour montant minimum 421€ en application de l'article 83 du CGI.

Pour vos salariés

| L'intérêt fiscal pour le salarié | Le salarié perçoit sa prime d'intéressement ou sa participation | Le salarié épargne sa prime d'intéressement ou sa participation sur son PEi ou son PERCOi |
|--|---|---|
| Montant brut versé au salarié avant déductions | 1 000 € | 1 000 € |
| CSG / CRDS ⁽²⁾ | - 80 € | - 80 € |
| Impôt sur le revenu ⁽³⁾ | - 159 € | Exonération |
| Montant net d'impôt perçu par le salarié | 761 € | 920 € |



Guide Entreprise

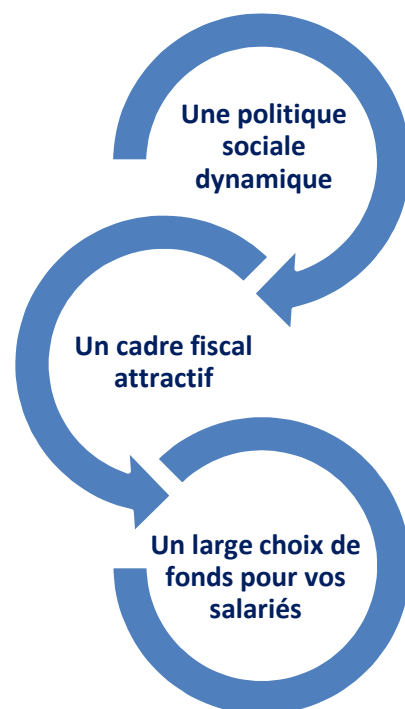
■ Pour bénéficier d'une gestion financière adaptée à tous les profils de salariés

En confiant la gestion de vos dispositifs au Crédit Agricole, vous choisissez un acteur de référence en gestion d'actifs et offrez à vos salariés un large choix de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE), spécialement conçus pour répondre à leurs différentes attentes et profils.

Notre offre « clé en main »

Avec notre offre l'Épargne Salariale, nous vous proposons d'offrir à vos salariés un large choix de supports de placement parmi lesquels chaque salarié trouvera les fonds qui lui correspondent et un accompagnement personnalisé grâce à des outils d'aide à la décision (internet, relevé de compte,...).

- **Les Essentiels** : une sélection de 7 fonds pour répondre aux différentes attentes de vos salariés (horizon de placement, niveau de risque) qui, pour certains, se constituent leur premier portefeuille de valeurs mobilières. Avec les Essentiels, ils accèdent aux différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions) ainsi qu'à un fonds avec une garantie partielle en capital.
- **Les Spécialisés** : un choix de fonds à vocation patrimoniale destinés aux salariés souhaitant gérer librement leur épargne dans un univers d'investissement large : supports de diversification vers des zones géographiques, des thématiques (or, immobilier,...) et des processus de gestion innovants.



Les +

Les versements programmés : pour épargner en toute liberté et sécurité !

- Chaque bénéficiaire peut épargner à son rythme en effectuant des versements périodiques sur les plans d'épargne salariale.
- Grâce à une épargne régulière, le salarié évite d'acheter quand le marché est au plus haut. Sur la durée, les variations à la hausse et à la baisse sont lissées.
- À tout moment, le salarié peut modifier ou suspendre ses versements.





Guide Entreprise

ZOOM SUR NOS EXPERTISES

LA GESTION FINANCIERE

AMUNDI CONVICTIONS ESR

1 2 3 4 5 6 7



- ✓ Notre nouvelle solution d'épargne dédiée au PERCO/PERCOI qui privilégie les actifs offrant le meilleur potentiel à long terme.
- ✓ Rechercher la performance des actions internationales avec une volatilité inférieure à celles-ci, en tirant parti des grandes tendances mondiales de long terme.
- ✓ Un univers mondial principalement orienté vers les actions internationales, mais aussi l'immobilier et les matières premières (notamment l'or).

AMUNDI PROTECT 90 ESR

1 2 3 4 5 6 7



- ✓ L'assurance de récupérer au minimum 90 % de la valeur de part « record » du fonds et dans tous les cas, au moins 90 % de l'investissement réalisé par le salarié.
- ✓ Un univers d'investissement permettant au fonds de bénéficier partiellement des performances des marchés d'actions et de taux, toutes zones géographiques confondues.
- ✓ Une gestion réactive et innovante : les avoirs sont répartis entre actifs « risqués » et « sécurisés » et sont en permanence pilotés en fonction du comportement des marchés.

AMUNDI OPPORTUNITES ESR

1 2 3 4 5 6 7



- ✓ Une gestion 100 % flexible avec l'objectif de valoriser l'épargne à long terme.
- ✓ Une maîtrise du risque : le gérant veille en permanence à optimiser le niveau de risque global du fonds en s'appuyant sur les équipes d'analystes, l'expertise des marchés et les outils de gestion du risque.
- ✓ Un univers d'investissement très diversifié permettant au gérant de saisir les opportunités sur tous les marchés mondiaux et toutes les classes d'actifs.



Guide Entreprise

ZOOM SUR NOS EXPERTISES

LA RETRAITE

En adhérant à un PERCOi, vous répondez à la préoccupation légitime de vos collaborateurs de les accompagner dans leur projet retraite.



■ Deux modes de gestion proposés pour une réponse adaptée à chaque salarié

Profils & attentes des salariés

GESTION LIBRE

Gérer son épargne salariale et retraite en toute liberté

- Choisir librement ses supports de placement et leur allocation.
- Arbitrer à sa convenance, entre les différents supports de placement, en fonction de sa propre appréciation de l'évolution des marchés financiers.
- Rechercher une performance maximale à long terme par une gestion active de son épargne.

GESTION PILOTEE

Sécuriser automatiquement son épargne à l'approche de la retraite

- Déléguer la gestion de ses avoirs dans le PERCOI à des experts de l'épargne salariale.
- Choisir librement son horizon de placement et sa date de départ en retraite.
- Bénéficier d'une sécurisation progressive de son épargne salariale par l'application d'une grille d'allocation au profil prudent, qui a été adaptée afin d'intégrer le ratio requis de titres éligibles au PEA PME*, et vous faire ainsi bénéficier du forfait social réduit à 16 % sur les versements (participation, Intéressement, abondement) dans le PERCOI.

Retraite

Lors de son départ en retraite, le salarié choisit entre une sortie en :

Capital défiscalisé

OU

Rente viagère à titre onéreux

Les +

Evolutions du PERCO / PERCOi

La loi du 7 août 2015 est venue renforcer l'attrait du PERCO / PERCOI avec plusieurs mesures phares :

- La gestion pilotée devient l'option par défaut du PERCO/PERCOI.
- L'accès à plus de diversification et de thématiques avec notamment la possibilité d'investir jusqu'à 30% de l'actif du PERCO/PERCOI en parts d'OPCI (organismes de placement collectif immobilier).
- La possibilité pour les entreprises de bénéficier d'un taux de forfait social réduit à 16% (au lieu de 20%) sur l'intéressement, la participation et l'abondement versés dans le PERCO/PERCOI. Ce taux s'applique sous réserve que la gestion pilotée prévoit un investissement à hauteur de 7% minimum en titres éligibles au PEA PME*.

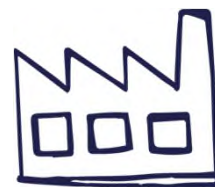


Guide Entreprise

ZOOM SUR NOS EXPERTISES

LA TENUE DE COMPTES

Simplifier la gestion de l'épargne salariale au quotidien en nous confiant la gestion administrative de vos dispositifs. Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé et choisirez les prestations que vous souhaitez confier au Teneur de Comptes Conservateurs de Parts (TCCP).



Dispositifs

Prestations que l'entreprise peut déléguer au TCCP

Prestations TCCP

PARTICIPATION

Calcul de la répartition de la participation, et/ou de l'intéressement

Information et interrogation des salariés sur leur choix d'affectation

Calcul d'abondement éventuel et restitution à l'entreprise

Paiement aux salariés

Investissement dans les plans d'épargne

INTERESSEMENT

Les +

Confiez à votre teneur de comptes l'interrogation de vos salariés

Nous vous proposons de prendre en charge l'interrogation de vos salariés et ainsi de vous libérer de cette contrainte réglementaire. Nous leur adressons un bulletin d'option, en version électronique ou papier, afin de recueillir leur choix et procédons ensuite aux investissements dans les FCPE ou au paiement.

Pour plus de réactivité et de fiabilité, un e-mail informant de l'ouverture de la période d'affectation sera adressé à tous les salariés ayant enregistré leur adresse e-mail sur le site internet. Une relance sera transmise aux salariés n'ayant pas complété le bulletin 5 jours avant la clôture de la période.

Depuis la loi du 7 août 2015, les sommes versées au titre de l'intéressement sont affectées, par défaut de choix du salarié, au PEE / PEi. Le salarié dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception du montant qui lui a été attribué pour en demander le versement immédiat.



Guide Entreprise

ZOOM SUR NOS EXPERTISES

L'ACCOMPAGNEMENT

Nous avons développé des outils et des services de communication pour les salariés et l'entreprise.



E-services

En s'abonnant gratuitement aux E-services, le salarié peut accéder à ses relevés de compte et avis d'opération en version électronique ainsi qu'à des alertes sms.

Site Internet 7j / 7 - 24h / 24

Le site www.ca-els.com est à la fois un **site d'informations** (FCPE, actualités financières, simulations) et un **site transactionnel** (opérations de versement, d'arbitrage, de déblocage).



Service téléphonique

Un service téléphonique complet (Serveur Vocal Interactif et plateforme téléphonique) afin de disposer de toutes les informations utiles sur l'épargne salariale.



Relevé de comptes

Des relevés de compte périodiques, en version électronique ou papier, pour faire le point sur son épargne salariale.



Les +

Un nouvel espace sécurisé pour l'entreprise

L'espace sécurisé de votre site entreprise ca-els.com évolue et vous propose une ergonomie totalement repensée pour gérer les dispositifs d'épargne salariale de votre entreprise en toute **sécurité, fiabilité et rapidité**.

Les évolutions étant livrées progressivement jusqu'en 2017, l'ancien site et le nouveau site cohabiteront pendant toute la période de transition.





**« EN NOUS CONFIAANT LA
GESTION DE VOTRE EPARGNE
SALARIALE, VOUS BÉNÉFICIEZ À
TOUTES LES ÉTAPES DES
SERVICES LES PLUS
PERFORMANTS. »**

www.ca-els.com

Téléphone : 0891 700 711
(0,225 € TTC/minute)

Vos interlocuteurs

Votre Chargé d'Affaires Entreprises
Votre Chargé d'Affaires Épargne Salariale

Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives et sont susceptibles d'être modifiées par voies jurisprudentielles, et/ou législatives, et/ou réglementaires. Ces informations ne sont données qu'à titre informatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité de son rédacteur et/ou d'Amundi Asset Management. Il ne s'agit pas d'une consultation juridique et, par voie de conséquence, ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse juridique sur les textes réglementaires qui vous seraient applicables.

Amundi Asset Management n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. Amundi Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Investir implique des risques : les performances passées des FCPE présentés dans ce document, ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur de leurs performances actuelles ou futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts des FCPE sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des FCPE peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les FCPE, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque fonds. Les Documents d'Information Clés pour l'Investisseur (DICI) des FCPE, visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion ou téléchargeable depuis le site www.amundi-ee.com. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes **au 03 mars 2016**. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique ou des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et rappelée sur le site de la société de gestion www.amundi.com.